MGPAP : Hausse du taux de remboursement

Zitouni IMOUNACHEN - 2015-02-18 11:33:38 - Vu sur pharmacie.ma

Le Conseil d'administration de la Mutuelle Générale du Personnel des Administrations Publiques (MGPAP) a approuvé une décision préliminaire portant sur l'augmentation des montants de remboursement des cotisations reçues par les adhérents pris en charge par le secteur mutualiste, contre une révision de l'assiette de cotisation de ce secteur.

Ainsi, il sera procédé à l'augmentation de la contribution du secteur mutualiste dans le remboursement des dossiers de maladie de 16 à 20%, ce qui engendrerait une hausse du taux de remboursement pour les frais de médicaments de 25% pour le secteur complémentaire. Concernant la contribution du secteur mutualiste et du secteur obligatoire dans le remboursement des lunettes de vue acquises dans les centres et unités optiques de la Mutuelle Générale, elle sera augmentée à un montant maximum de 400 DH, en plus de la contribution aux frais de la prise en charge des enfants aux besoins spécifiques des centres Amal relevant de la MGPAP.

A cet égard, le Conseil a approuvé la liste préliminaire d'un nombre de médicaments et actes médicaux nécessaires non-payés en vue d'être inclus dans la liste des médicaments remboursés ou d'augmenter la valeur des remboursements en ce qui concerne certains actes ou médicaments à faible remboursement.

La MGPAP s’est enfin prononcée sur la fermeture de la pharmacie et la clinique mutualiste relevant de la CNOPS. Elle estime ainsi que ces deux structures sont un acquis des fonctionnaires du secteur public, semi-public et des collectivités locales qu'on ne devrait pas clore. Le Conseil a souligné, en outre, l'importance d'aborder cette question dans une approche holistique qui prend en compte les cliniques de la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale (CNSS).